



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN**

## **RAPPORT ANNUEL 2017-2018** **CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE** **(CLF)**

Composition du Conseil de la langue française pour l'année 2017-2018 :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton
- Francis Bourgoïn, représentant étudiant

Dans ce rapport, nous rappelons le mandat du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton, avant de présenter ses activités pour l'année 2017-2018 et ensuite ses perspectives pour l'année 2018-2019.

## **Mandat du Conseil**

Sous le contrôle du Sénat académique, le CLF a pour mandat de :

- Recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommander les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux [normes linguistiques](#) de l'Université.

Et, sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le CLF :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

## **Le CLF au cours de l'année 2017-2018**

Au cours de l'année 2017-2018, le Conseil a tenu quatre réunions régulières et deux réunions extraordinaires. À celles-ci, il convient d'ajouter de très nombreux échanges de courriels entre ses membres. Les débats, au cours des réunions, ont abordé :

- 1) Les initiatives prises par le CLF ;
- 2) L'application des normes linguistiques de l'Université ;
- 3) La liste des manuels ;
- 4) La féminisation des titres et des textes ;
- 5) La communication publique de l'Université ;
- 6) L'examen de plaintes ;
- 7) Diverses demandes d'information.

### **1. Initiatives du CLF**

S'agissant des initiatives, le CLF a lancé cette année, conformément à ce qu'il avait annoncé à la fin du dernier exercice, deux opérations importantes :

- a) Une chronique linguistique mensuelle diffusée du mois d'octobre 2017 au mois de mai 2018. La chronique linguistique vise à faciliter l'usage du français par la communauté universitaire en présentant une difficulté de la langue chaque fois. Nous avons reçu des réactions encourageantes pour cette chronique. Nous la reconduirons cette année.

- b) La deuxième initiative concerne l'organisation d'un concours d'orthographe dénommé «Grande dictée de l'Acadie ». Cent cinquante-neuf (159) candidats ont participé, le 17 mars 2018, à la première édition de cette opération à l'Université de Moncton, dont 128 au campus de Moncton et 31 au campus de Shippagan. Parmi eux, 18 candidats juniors, élèves des écoles secondaires et 141 candidats seniors, étudiants universitaires et/ou participants du grand public. L'épreuve avait été composée par Herménégilde Chiasson, grand défenseur des arts et de la culture acadienne et professeur à l'Université de Moncton et lue, à Moncton, par Michel Doucet, animateur de l'émission Le Réveil à la radio de Radio-Canada Acadie, et à Shippagan, par Emma Haché, auteure et metteuse en scène acadienne.

Cette activité a connu une participation au-delà de nos prévisions qui étaient d'une trentaine de candidats. Elle semble avoir eu un écho médiatique considérable, apportant à l'Université de Moncton une visibilité remarquable.

Il nous faut reconnaître l'apport des partenaires de l'U de M. à cette activité : l'Association des enseignantes et enseignants francophones du NB, la société des enseignants francophones retraités du NB, le Bureau du Québec en Atlantique.

## **2. Liste des manuels**

Les membres du Conseil ont apprécié la mise à disposition de la liste des manuels par le VRER sans besoin de rappel cette année. Publiée sur le site web du CLF, elle contient plus de 90% d'ouvrages en français.

## **3. Féminisation des titres et des textes**

Le dossier, examiné depuis l'année dernière, s'est révélé beaucoup plus délicat qu'initialement perçu à la suite des séances de travail avec le Bureau du développement philanthropique.

Une politique de féminisation des titres et des textes existe déjà. Assez ancienne, il s'agit pour l'Université de la mettre à jour.

Le Conseil a fait adopter par le Sénat une recommandation renvoyant ce sujet au bureau du Sénat.

## **4. Communication publique de l'Université**

Le CLF a été saisi par une note confidentielle du directeur des services des communications de l'Université sur les normes pour la communication publique pour l'Université de Moncton. Le directeur est confronté à deux problèmes. 1) l'usage de la nouvelle orthographe et, 2) la féminisation des titres et des textes.

Le CLF a rappelé que la position de l'Université sur l'orthographe rectifiée est, comme pour l'Académie française, la tolérance. Pour un temps de transition, la nouvelle orthographe et

l'orthographe traditionnelle sont en usage dans les communications et les travaux académiques.

### **5. Plaintes déposées**

Une étudiante a déposé une plainte au CLF relevant que dans le cours de criminologie intitulé Prévention du crime (CRIM3030) «il y avait 6 textes à lire en anglais» pour l'évaluation en classe. Elle estimait que la politique linguistique avait été violée.

Après avoir examiné la plainte et rencontré les parties, le Conseil a conclu que la professeure n'avait pas violé la politique linguistique de l'Université. Cependant, le CLF a pris sur lui de sensibiliser la professeure, le directeur du département et le doyen sur les exigences de la politique linguistique de l'Université.

Par ailleurs, à la suite d'un incident à la fin de la session d'automne où un chargé de cours en génie a fait composer des étudiants en anglais, un communiqué du CLF a été diffusé pour rappeler que la politique linguistique de l'Université ne prévoyait pas cette possibilité.

### **Perspectives 2018-2019**

Pour l'année 2018-2019, le CLF poursuivra la diffusion de la chronique linguistique. Il maintiendra également l'expérience très riche de «La Grande dictée de l'Acadie» qu'il faudra maîtriser, élargir notamment au campus d'Edmundston, et institutionnaliser définitivement.

Une fois encore cette année, il nous faut remercier chaleureusement plusieurs bras qui ont soutenu l'action du CLF et en appeler à la collaboration de tous les acteurs et de toutes les structures de l'Université pour que cette instance continue de jouer activement son rôle.

Fait à Moncton le 13 août 2018  
Gervais Mbarga  
Président du CLF.